



L'HYDROGÈNE, PILIER DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE



HRS signe un nouveau partenariat stratégique avec Hype, premier réseau de taxis à hydrogène

Déploiement de 8 stations HRS dont 6 d'une capacité de 1 000 kg / jour pour l'infrastructure hydrogène de Hype

Grenoble, le 14 décembre 2021 - **HRS**, concepteur et fabricant, leader européen de stations de ravitaillement en hydrogène, annonce la signature d'un contrat de partenariat avec Hype pour la fourniture de 8 premières stations hydrogène **HRS** entre 2022 et 2023, dans le cadre du déploiement de son réseau propriétaire de production et de distribution en hydrogène vert, destiné à accompagner le développement de la mobilité décarbonée, en premier lieu pour les taxis exploités par Hype. Ce contrat représente un potentiel de chiffre d'affaires d'environ 24 M€.

Les stations seront principalement installées en Île-de-France pour accompagner la réalisation de l'objectif de Hype pour les JO de 2024 : 10 000 véhicules en usage taxi avec un réseau d'une vingtaine de stations 1000 kg / jour d'hydrogène vert produit localement.

Hype et **HRS** œuvrent ainsi ensemble au développement conjoint de la filière française, au travers d'un élargissement considérable de la capacité de distribution du parc de stations à hydrogène, puis sur le plan européen dans un second temps. Opérant directement la plus grande flotte de taxis à hydrogène au monde, qui devrait dépasser les 700 véhicules courant 2022, l'ambition de Hype est de déployer en Île-de-France, 10 000 taxis hydrogène et 20 stations grande capacité pour les JO de Paris 2024. Dans ce cadre, les partenaires mutualiseront leur expertise au travers d'un programme d'échange des données collectées par Hype sur son parc de stations et sa flotte de véhicules qui permettra d'accroître la performance des stations **HRS**.

HRS souscrira également des obligations convertibles émises par HYPE, pour un montant de 6 M€, avec un taux d'intérêt capitalisé de 4,5% et une maturité de 9 ans. HR Holding, actionnaire majoritaire de **HRS** dont le capital est détenu à hauteur de 93,16% par Hassen Rachedi, Président Directeur Général de **HRS**, souscrira également à hauteur de 2 M€ à cette émission obligataire. Ces obligations pourront être converties en actions HYPE, avant leur date de maturité, sous certaines conditions et dans des cas limitatifs pendant une durée de deux ans, incluant un changement de contrôle, une introduction en bourse ou une émission de titres supérieure à 10 M€.

UN PARTENARIAT HISTORIQUE POUR DÉPLOYER LE PREMIER RÉSEAU DE STATIONS DE TRÈS GRANDES CAPACITÉS

Il est prévu dans le cadre de ce contrat que Hype commandera, d'ici au 30 juin 2023, 6 stations d'une capacité 1 000 kg / jour et 2 stations de 200 kg / jour. Ces stations de très grandes capacités et de

dernières générations (pression de 350 et 700 bars) seront issues du savoir-faire unique de **HRS** dans la compression, le développement industriel et la sécurité.

Les 2 premières stations, l'une de 1000 kg / jour, l'autre de 200 kg / jour, pouvant représenter jusqu'à 5 M€ de chiffre d'affaires, seront commandées dès que l'émission obligatoire au profit de **HRS sera réalisée.**

Les autres stations, pouvant représenter jusqu'à 19 M€ de chiffre d'affaires, seront commandées sous réserve de l'obtention de subventions sollicitées par Hype, selon les modalités suivantes :

- **5 stations 1 000 kg / jour, 2 avant le 30 juin 2022 et 3 stations entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.**
- **1 station 200 kg / jour supplémentaire avant mars 2023.**

Hype prévoit de s'implanter d'ici fin 2024 dans 15 autres villes, en France et à l'international, les deux prochaines villes devraient être annoncées début 2022.

L'accord contient également un engagement de la part de Hype à s'approvisionner exclusivement auprès de **HRS**, au titre des 5 prochaines stations 200 kg/jour dont elle aurait besoin dans le cadre de son activité en France ainsi qu'un engagement de négociation avant la fin 2022 d'un accord-cadre de co-exclusivité visant le déploiement commun **d'un minimum de 50 stations **HRS****. Dans le cadre de cet accord, **HRS** sera également l'un des deux seuls partenaires privilégiés de Hype pour la fourniture de stations dans le cadre de son déploiement en France et à l'international. Un accord similaire de co-exclusivité, portant sur la fourniture de stations et d'électrolyseurs, a vocation à être conclu entre HYPE et la société McPhy.

PLAN DE DÉPLOIEMENT HRS 2021-2025 BIEN ENGAGÉ

Ce nouveau partenariat, qui fait suite à celui récemment signé avec le Groupe Gaussin, s'inscrit parfaitement dans la continuité du plan de développement ambitieux de **HRS** qui vise le déploiement de 100 stations sur la période 2021-2025. Le Groupe dispose d'ores et déjà au travers des contrats signés, d'un potentiel de stations à déployer de près de la moitié de l'objectif du plan, 10 mois seulement après son Introduction en bourse.

L'hydrogène comme source d'énergie se déploie aujourd'hui sur toutes les mobilités ainsi, grâce à ce nouveau partenariat, **HRS** intègre le domaine de la mobilité partagée et développe sa position d'acteur incontournable dans cet écosystème en expansion constante.

*« Nous sommes très heureux et fiers de conclure ce partenariat avec les taxis Hype. C'est un nouvel accord historique pour HRS, grâce auquel nous étendons doublement notre influence. D'une part, nous nous positionnons sur le marché à très fort potentiel de la mobilité urbaine décarbonée, notamment dans les grandes villes où les pollutions sonores et environnementales ont atteint des niveaux inégalés. D'autre part, en fournissant les premières stations à très larges capacités d'une tonne quotidienne sur le sol européen. Nous apportons aujourd'hui des réponses concrètes en faveur de l'accélération de la transition énergétique en proposant des alternatives propres et durables pour l'industrie et la mobilité. C'est un accomplissement majeur pour HRS qui solidifie sa place de leader du secteur. » ajoute Hassen Rachedi, Fondateur et Président Directeur Général de **HRS**.*

« Nous sommes particulièrement heureux de ce partenariat industriel avec HRS. Cet accord vient soutenir l'accélération du développement de Hype en contribuant au déploiement d'un réseau de distribution d'hydrogène vert en France et en Europe » a commenté Mathieu Gardies, Président de Hype.

Prochains rendez-vous de communication financière :

Chiffre d'affaires semestriel 2021/2022 le 20 janvier 2022

À PROPOS DE HRS

Créé en 2004, Hydrogen-Refueling-Solutions (**HRS**), anciennement TSM, est pionnier de la mobilité hydrogène. Concepteur et fabricant européen des stations de ravitaillement en hydrogène, la Société s'est engagée depuis plus de 10 ans sur la voie de la décarbonation des transports.

Fort d'un savoir-faire et d'une expérience uniques, **HRS** a développé une gamme complète de stations de ravitaillement en hydrogène utilisables par tous types de véhicules à pile à combustible et parfaitement adaptées aux besoins d'un marché européen en forte croissance. Sur son site de Champ-sur-Drac, **HRS** est doté d'une capacité de production en série permettant d'assembler jusqu'à 60 unités par an et en un temps record, pouvant atteindre seulement 8 semaines.

Lors de l'exercice 2020/2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10,5 M€. Au 30 juin 2021, la société comptait 38 collaborateurs. Code ISIN : FR0014001PM5 - mnémonique : ALHRS



CONTACTS

Relations investisseurs

ACTUS finance & communication
Grégoire SAINT-MARC
hrs@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 94

Relations presse

ACTUS finance & communication
Anne Catherine BONJOUR
acbonjour@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 93